

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOULOGNE SUR MER - 6202 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/07/2024 - 5294 - 2023 B 01036 - 754 037 299 - A.C.S

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le		01012023	et clos le		31122023	Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		☐	Si PME innovante		☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SARL A.C.S							
SIRET				75403729900049			
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
39 Rue Pont de L'Arches							
62600 BERCK							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
B ACTIVITÉ							
Activités exercées		Travaux de menuiserie métallique			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Bénéfice imposable à 15%		Déficit
							28 628
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4							
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		ComptabiliteExpert	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
ADCG 104 rue de Valenciennes 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX Tél : 03 27 26 97 60							
OGA/OMGA ☐		Viseur conventionné ☐		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : Lieu :			
N° d'agrément :				Qualité et nom du signataire :			
Signature :							
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire :					

(1)

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2024

Désignation de l'entreprise		SARL A.C.S		39 Rue Pont de L'Arches		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				62600 BERCK			
SIRET		7 5 4 0 3 7 2 9 9 0 0 0 4 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	64 660	030	48 835	15 825	48 014
	Immobilisations financières* (1)	040	1 700	042		1 700	4 100
	Total I (5)	044	66 360	048	48 835	17 525	52 114
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	63 905	062		63 905
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances - { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	5 474	070		5 474	15 515
		072	6 889	074		6 889	7 600
	Valeurs mobilières de placement	080	16	082		16	16
	Disponibilités	084	48 748	086		48 748	37 281
	Charges constatées d'avance *	092	1 438	094		1 438	1 462
	Total II	096	126 470	098		126 470	113 319
	Total général (I + II)	110	192 830	112	48 835	143 995	165 434
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		2 046	2 046		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		133 522	153 806		
	Résultat de l'exercice	136		(34 711)	(20 284)		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		102 857	137 568		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		25			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		9 295	6 340		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 3 426)	172		31 759	21 481		
	Comptes courants d'associés	173		59	45		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		41 138	27 866		
Total général (I + II + III)	180		143 995	165 434			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 700	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF

Certifié conforme par le gérant

Rueques

SARL A.C.S

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2023

Libellé	Montant
CHARGES NON DEDUCTIBLES	133
REDRESSEMENT URSSAF	5 951
Totalisation	6 084

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A.C.S						Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 160	412		414	1 160	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	36 725	432		434	36 725	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 742	442		444		446	5 742	
	Installations générales agencements divers	450	61 478	452		454	27 395	456	34 082	
	Matériel de transport	460	23 490	462		464		466	23 490	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 346	472		474		476	1 346	
Immobilisations financières		480	4 100	482		484	2 400	486	1 700	
TOTAL		490	134 040	492		494	67 680	496	66 360	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	1 160	502		504	1 160	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	15 933	522	18 792	524	34 725	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 948	532	695	534		536	4 643	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	53 719	542	6 005	544	27 395	546	32 328	
	Matériel de transport	550	5 820	552	4 698	554		556	10 518	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 346	562		564		566	1 346	
TOTAL		570	81 926	572	30 189	574	63 280	576	48 835	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail			
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5	65 280	63 280	2 000		(2 000)					
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	65 280	580	63 280	582	2 000	584	(2 000)	586	588
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	(2 000)	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SARL A.C.S

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2023

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,	long terme 0%
CRAF YK DESIGN	1 160	1 160						
VUSLTEKE CONSTRUCTION 1	9 260	9 260						
VUSLTEKE CONSTRUCTION 3	16 205	16 205						
VUSLTEKE CONSTRUCTION 2	9 260	9 260						
CHASSIS MENUISERIE ALU 1 B	2 000		2 000		(2 000)			
CLIM BRICO	1 152	1 152						
IPUB PANNEAU	2 800	2 800						
RIDEAUX METALLIQUES	3 500	3 500						
SMTP TERRASSEMENT	8 520	8 520						
ENEDIS / TRAVAUX AERIEN	1 054	1 054						
PORTAIL MOTEUR 3 CLOTURE	8 870	8 870						
POSE DE CLOISON	1 500	1 500						
Totalisation	65 280	63 280	2 000		(2 000)			

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL A.C.SNéant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			
								780

II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	14 113
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	14 113
Déficits de l'exercice			860	28 628
Total des déficits restant à reporter			870	42 741

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.S		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	286 654	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	2 512	
TOTAL 1	106	289 166	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	482	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	482	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	62 285	
Variation négative des stocks	145	1 541	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	117 314	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	153	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	181 294	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	108 355
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	108 355	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	289 166	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1

2

(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

75403729900049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.C.S

ADRESSE (voie)

39 Rue Pont de L'Arches

CODE POSTAL

62600

 VILLE

BERCK

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

LADRIERE

Prénom(s)

NADEGE

Nom marital

% de détention

25,00

Nb de parts ou actions

25

Naissance : Date

13021988

N° département

59

Commune

VALENCIENNES

Pays

FRANCE

Adresse : N°

26

Voie

AVENUE FRANCOIS MITTERRAND

Code postal

59494

Commune

PEITE FORET

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

RIGUEL

Prénom(s)

MARCEL

Nom marital

% de détention

25,00

Nb de parts ou actions

25

Naissance : Date

30041955

N° département

59

Commune

VALENCIENNES

Pays

FRANCE

Adresse : N°

11

Voie

RUE ROMAIN ROLAND

Code postal

59494

Commune

PETITE FORET

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 75403729900049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C.S

ADRESSE (voie) 39 Rue Pont de L'Arches

CODE POSTAL 62600

VILLE

BERCK

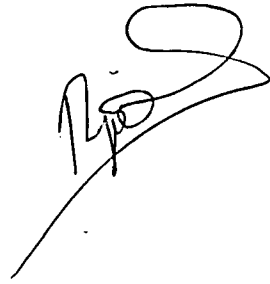
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

CERTIFIÉ CONFORME PAR LE GERANT

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'M' and 'D' followed by a large, sweeping flourish that extends to the left.

RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SARL "A.C.S."

Capital social de 2000 €,

39 rue du pont de l'arche 62600 Berck

RCS Boulogne-sur-Mer n° : 754 037 299 00049

Code APE : 4332B

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

Du 03.07.2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le mercredi 03 juillet, À 18 heures.

Les associés de la SARL « A.C.S. »

Au capital de 2000 euros, réparti en 100 parts de 20 euros chacune,

Siège social 39 rue du pont de l'arche 62600 Berck

RCS Boulogne-sur-Mer N° 754 037 299 00049 Code APE : 4332B, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur RIGUEL Maxime, en qualité de gérant associé.

Sont présents :

- Monsieur RIGUEL Maxime, né le 29 mai 1981 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 20 rue des Cronquelets 62170 Saint Josse, propriétaire de 50 parts sociales sur les 100 parts de la SARL
- Madame LADRIERE Nadège, née le 13 février 1988 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 20 rue des Cronquelets 62170 Saint Josse, propriétaire de 25 parts sociales sur les 100 parts de la SARL
- Monsieur RIGUEL Marcel, né le 30 avril 1955 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 11 rue Romain Roland 59494 Petite Forêt, propriétaire de 25 parts sociales sur les 100 parts de la SARL

Soit au total les associés présents, totalisant 100 parts sur les 100 du capital.

- Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2023.**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires net hors taxes réalisé s'est élevé à 261 747 €, le résultat de l'exercice se traduit par un résultat d'exploitation de - 2 384 €, un résultat comptable de - 34 711 € et un résultat fiscal de - 28 628 €,

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	289 648 €
- Total des charges d'exploitation :	292 032 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnel :	29 947 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
- Total des charges financières :	0 €

Impôts sur les Bénéfices : 0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé s'élevait à 66 360 €

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

En date du 06.10.2023 la société a transféré son siège social à Berck

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Un exercice avec une légère augmentation du CA, mais résultat encore déficitaire dû en partie au transfert du siège et au temps nécessaire pour refaire une nouvelle clientèle !

Les couts fixes et le prix des matières premières ont augmentés fortement, ce qui nous a aussi fortement impacté

Une politique commerciale et publicitaire plus agressive nous permettra de reconquérir les clients et de faire face à la concurrence dans notre secteur d'activité !

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art. L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès-verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de - 34 711 € est affecté ainsi :

En report à nouveau

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant
Mr RIGUEL Maxime



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

SARL " A.C.S. "

Capital social de 2000 €,

39 rue du pont de l'arche 62600 Berck

RCS Boulogne-sur-Mer n° : 754 037 299 00049

Code APE : 4332B

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

Du 03.07.2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le mercredi 03 juillet, À 18 heures.

Les associés de la SARL « A.C.S. »

Au capital de 2000 euros, réparti en 100 parts de 20 euros chacune,

Siège social 39 rue du pont de l'arche 62600 Berck

RCS Boulogne-sur-Mer N° 754 037 299 00049 Code APE : 4332B, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur RIGUEL Maxime, en qualité de gérant associé.

Sont présents :

- Monsieur RIGUEL Maxime, né le 29 mai 1981 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 20 rue des Cronquelets 62170 Saint Josse, propriétaire de 50 parts sociales sur les 100 parts de la SARL
- Madame LADRIERE Nadège, née le 13 février 1988 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 20 rue des Cronquelets 62170 Saint Josse, propriétaire de 25 parts sociales sur les 100 parts de la SARL
- Monsieur RIGUEL Marcel, né le 30 avril 1955 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 11 rue Romain Roland 59494 Petite Forêt, propriétaire de 25 parts sociales sur les 100 parts de la SARL

Soit au total les associés présents, totalisant 100 parts sur les 100 du capital.

- Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes de clôture au 31.12.2023 de la SARL.**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur RIGUEL Maxime en tant que gérante, pour l'exercice 20223**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe ;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2023, présentant **un résultat d'exploitation de - 2 384 €, un résultat comptable de - 34 711 € et un résultat fiscal de - 28 628 €,** approuve lesdits comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de **- 34 711 €** est affecté ainsi : en report à nouveau

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

La rémunération nette du gérant pour cet exercice est de 33 789 €.
Les charges sociales sont à jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au gérant Monsieur RIGUEL Maxime pour sa gestion durant l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur RIGUEL Maxime pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Le gérant
Mr RIGUEL Maxime

